

Chikungunya à la Réunion

Point épidémiologique - N° 18 au 22 avril 2010

| Contexte et surveillance épidémiologique |

Depuis le 17 mars 2010, des cas de chikungunya autochtones ont été identifiés sur l'île de la Réunion.

La surveillance épidémiologique a été renforcée sur plusieurs zones de l'île en fonction de la localisation géographique des cas confirmés. Cette surveillance vise à :

- Identifier rapidement de nouveaux cas suspects de chikungunya pour une action rapide des services de la lutte anti-vectorielle (LAV),
- Suivre la dynamique de la situation épidémiologique à la Réunion.

Le système de surveillance ainsi que les recommandations de confirmation biologique de syndrome « dengue-like » ont été rappelés aux infectiologues et urgentistes de l'île directement par téléphone et à l'ensemble des médecins libéraux de l'île par l'intermédiaire de l'URMLR.

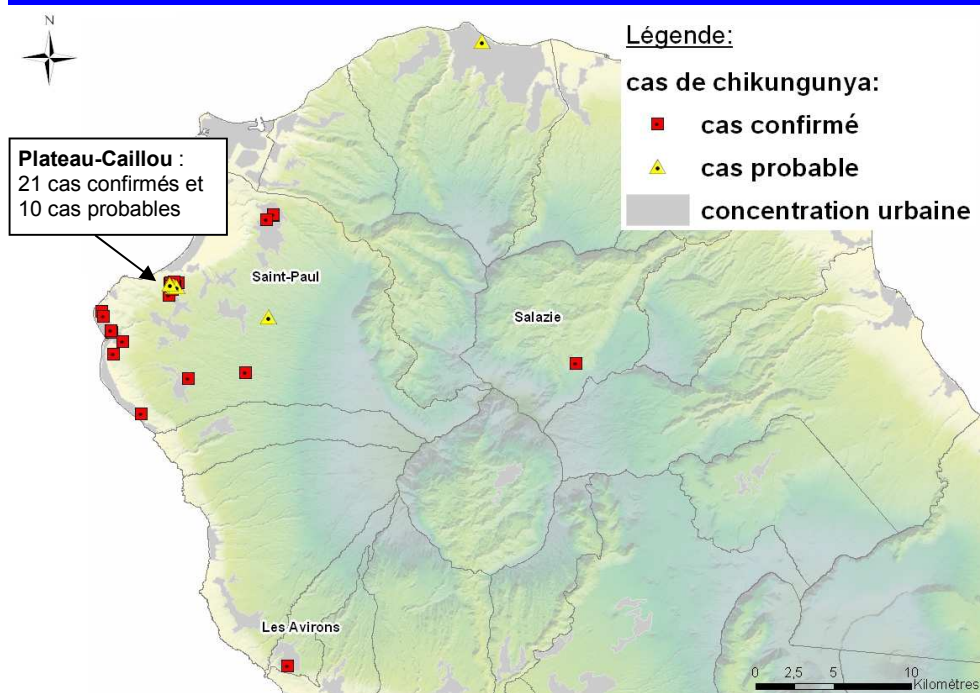
Depuis le 14 avril, date du dernier point épidémiologique, 13 cas supplémentaires de chikungunya ont été confirmés ainsi que 4 cas probables.

Au total, au 21 avril 2010 à 14h00, le dispositif de surveillance renforcée a permis d'identifier :

- **38 cas de chikungunya confirmés** (par RT-PCR ou séroconversion)
- **11 cas probables** (sérologie présentant des IgM positifs associée à un syndrome dengue-like)

D'autres cas sont en cours d'investigation et de confirmation biologique.

Figure 1 : Cas confirmés et probables de chikungunya, Ile de la Réunion, au 21/04/2010



Source : service de lutte anti-vectorielle, ARS OI, délégation Ile de la Réunion

Comme le montre la carte ci-dessus, 21 cas confirmés et 10 cas probables sont regroupés sur le secteur de Plateau Caillou. A Saint-Gilles-les-Bains, 7 cas ont été confirmés dont 4 ont des liens familiaux. Des investigations sont en cours pour déterminer l'existence d'un foyer de transmission locale. Des cas confirmés isolés ont été identifiés sur d'autres quartiers de Saint-Paul (7) ainsi qu'à Salazie (1) et aux Avirons (1).

Enfin, un cas confirmé n'est pas indiqué sur la carte s'agissant d'un touriste métropolitain ayant voyagé sur tout le territoire.

Figure 2 : Répartition par date de début des signes des cas confirmés et probables de chikungunya, Ile de la Réunion, au 21/04/2010

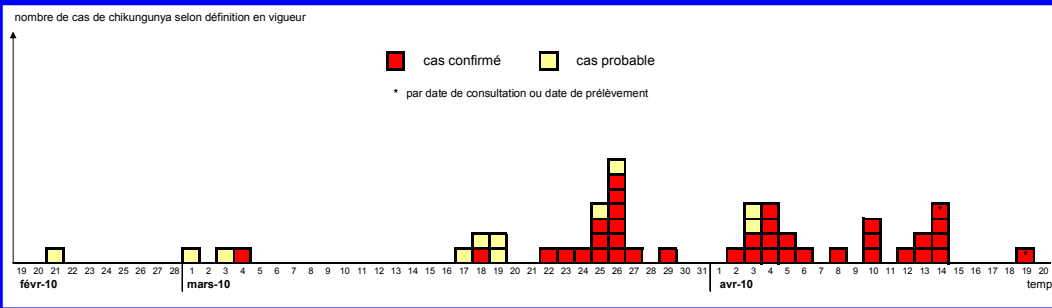
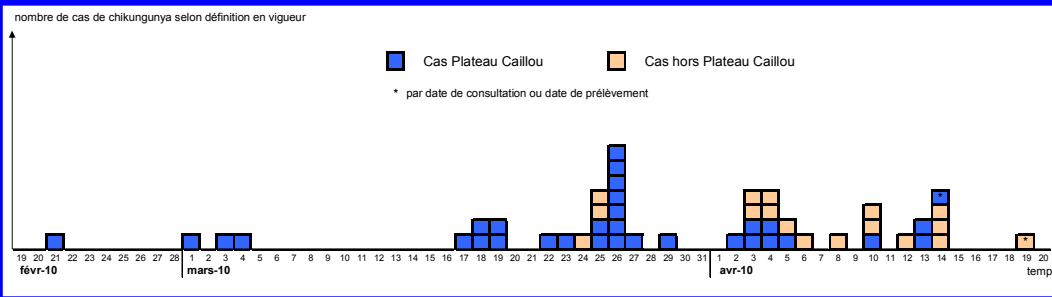


Figure 3 : Répartition par date de début des signes des cas de chikungunya selon le lieu d'habitation, Ile de la Réunion, au 21/04/2010



Depuis le 17 mars, date d'identification du premier cas de chikungunya sur l'île de la Réunion, le nombre de cas confirmés à Plateau Caillou n'a cessé d'augmenter. Cette situation traduit l'existence d'un foyer épidémique persistant malgré l'intervention des équipes de lutte anti-vectorielle dans ce secteur.

| Recommandations à la population |

Il convient de rappeler avec force l'importance d'adopter des comportements individuels visant à se protéger des piqûres de moustique et de contribuer à la destruction des gîtes larvaires. Ces conseils sont particulièrement importants pour les femmes enceintes, notamment en fin de grossesse, les nourrissons, les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou immunodéprimées ainsi que les personnes atteintes du chikungunya durant la semaine qui suit l'apparition des symptômes.

| Recommandations aux médecins de l'île |

Devant tout syndrome « dengue-like¹ » chez un patient ayant voyagé ou non, prescrire une confirmation biologique chikungunya et dengue :

- si les signes évoluent depuis moins de 5 jours, prescrire **RT-PCR ET sérologie IgM et IgG chikungunya ET dengue**.
- et si les signes évoluent depuis plus de 5 jours : une **sérologie IgM et IgG chikungunya et dengue** (renouvelée 15 jours plus tard)

Par ailleurs, si vous suspectez **un cas clinique fortement évocateur d'infection récente par le virus chikungunya** (sans antécédent de chikungunya durant l'épidémie de 2005-2006), merci de le signaler sans attendre la confirmation biologique à la Cellule de Veille et de Gestion Sanitaire de l'Agence de Santé de l'Océan Indien :

- par fax : 02 62 93 94 56
- par téléphone : 02 62 93 94 15
- par mail : dr974-cvs@ars.sante.fr

en précisant le nom, prénom, date de naissance, adresse précise, téléphone, et les confirmations biologiques prescrites. Ce signalement permettra une intervention rapide des services de lutte anti-vectorielle chez le patient et dans son entourage pour limiter une éventuelle propagation du virus.

¹ **Syndrome « dengue-like »** : Tout patient présentant les symptômes suivants :

Fièvre d'apparition brutale (>38,5°C) AVEC association de un ou plusieurs symptômes non spécifiques suivants : douleurs musculo-articulaires, manifestations hémorragiques, céphalées frontales, asthénie, signes digestifs, douleur rétro-orbitaire, éruption maculo-papuleuse ET en l'absence de tout autre point d'appel infectieux

| Rappel : les définitions de cas de chikungunya |

Cas confirmé : présence d'un des critères virologiques ou sérologiques suivants :

- isolement viral.
- mise en évidence du génome viral par RT-PCR.
- séroconversion ou augmentation récente du titre des IgG ≥ 4 fois sur 2 sérums prélevés à 2 semaines d'intervalle minimum

Cas probable : personne présentant un syndrome dengue-like¹ ET des IgM dengue ou chikungunya limites ou positives.

Cas importé : personne ayant voyagé dans une zone endémique ou épidémique de dengue ou de chikungunya et dont le délai entre la date d'arrivée à la Réunion et la DDS est \leq à 7 jours.

| REMERCIEMENTS |

Nous remercions les agents de la lutte anti-vectorielle (LAV), les biologistes des laboratoires et l'ensemble des médecins de l'île pour leur participation à la surveillance et au recueil des données.

Directeur de la publication :
Dr Françoise Weber, Directrice Générale de l'InVS

Rédacteur en chef :
Laurent Filleul, Coordonnateur de la Cire Océan Indien

Comité de rédaction :

Cire Océan Indien
Lydéric Aubert
Elsa Baileydier
Noémie Baroux
Elise Brottet
Agnès Cadivel
Dr Eric D'Ortenzio
Yasmine Hafizou
Sandra Giron
Dr Tinne Lernout
Emilie Maltaverne
Dr Philippe Renault
Jean-Louis Solet
Pascal Vilain

Diffusion

Cire Océan Indien
2 bis, Av. G. Brassens
97400 Saint Denis La Réunion
Tél. : 262 (0)2 62 93 94 24
Fax : 262 (0)2 62 93 94 57

<http://www.invs.sante.fr>
<http://www.reunion.sante.gouv.fr/>

Si vous souhaitez faire partie de la liste de diffusion des points épidémiologiques, envoyez un mail à dr974-cire@sante.gouv.fr